

Modalités de la négociation en ligne sans commission pour les jeunes investisseurs

L'offre de négociation en ligne sans commission pour les jeunes investisseurs de Pro-Investisseurs^{MD} CIBC (l'« Offre ») commence le 8 février 2024 et permet à tous les clients admissibles âgés de 18 à 24 ans (se reporter au point 11 ci-dessous) qui sont titulaires d'un compte de dépôt assorti de l'avantage Départ Intelli CIBC^{MD} et d'un compte Pro-Investisseurs CIBC de recevoir :

Un nombre illimité d'opérations sur actions et sur FNB nord-américains en ligne, sans commission, dans un compte Pro-Investisseurs CIBC admissible, et une exonération des frais d'administration annuels du compte, jusqu'à ce vous atteignez l'âge de 25 ans (la « Période de négociation sans commission »).

Les modalités suivantes s'appliquent à l'Offre :

1. Les clients doivent être titulaires d'un Compte Intelli CIBC assorti de l'avantage Départ Intelli et être âgés de 18 à 24 ans durant la Période de négociation sans commission.
2. L'annulation des commissions s'applique uniquement aux opérations sur actions nord-américaines, y compris les fonds négociés en bourse (FNB), effectuées en ligne par l'intermédiaire du site Web de Pro-Investisseurs CIBC, de l'application Gestion mobile des avoirs CIBC, ou d'autres canaux numériques à mesure de leur disponibilité. Les opérations sur options, sur titres à revenu fixe et sur tous les autres titres sont exclues de cette Offre. Les frais autres que des commissions applicables aux opérations de Pro-Investisseurs CIBC (notamment les frais de change, les frais liés au compte et les autres frais d'opération) ne sont pas couverts par l'Offre.
3. Les frais d'administration annuels applicables aux comptes enregistrés et non enregistrés seront annulés durant la Période de négociation sans commission.
4. Les types de comptes Pro-Investisseurs CIBC admissibles à l'Offre sont les suivants (aucun solde minimal requis) :
 - Compte d'investissement – personnel
 - Régime d'épargne-retraite (RER) – personnel
 - Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
 - Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)
5. Lorsque la Période de négociation sans commission ou l'avantage Départ Intelli CIBC d'un client prend fin, ou si le client n'est plus admissible à l'Offre pour d'autres raisons, la tarification habituelle lui sera facturée.
6. Les opérations effectuées durant la Période de négociation sans commission ne sont pas prises en compte pour déterminer l'admissibilité à la tarification de négociateur actif de Pro-Investisseurs CIBC.
7. Les modalités applicables à l'Offre peuvent être modifiées sans préavis, à l'entière discrétion de Pro-Investisseurs CIBC.
8. L'Offre est incessible. L'Offre ne peut pas être combinée à d'autres offres promotionnelles de Pro-Investisseurs CIBC.
9. L'Offre sera immédiatement révoquée si Pro-Investisseurs CIBC détermine, à sa seule discrétion, qu'un client utilise un système automatisé d'ordres pour générer des ordres ou envoyer des ordres sur une base déterminée.
10. Pro-Investisseurs CIBC se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de limiter ou de révoquer la participation à l'Offre de tout client qui, de l'avis de Pro-Investisseurs CIBC, en abuse ou la trafique.
11. Au moment de l'ouverture du compte, les clients doivent être majeurs dans leur province ou territoire de résidence (18 ou 19 ans). D'autres modalités s'appliquent à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte auprès de Pro-Investisseurs CIBC et à la gestion de ces comptes. Des précisions seront fournies sur demande.
12. Les clients sont entièrement responsables des implications fiscales ou de tout autre montant pouvant découler de l'Offre, y compris les incidences découlant de l'évaluation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'un compte enregistré pour l'exploitation d'une entreprise, et du transfert des actifs dans les comptes ou des opérations effectuées dans les comptes. Les clients demeurent responsables de s'assurer que toute cotisation à leur REER, CELIAPP ou CELI n'excède pas leur plafond de cotisation en vertu de la législation fiscale applicable.
13. Tous les litiges découlant de la présente Offre sont soumis à l'autorité exclusive de la Cour supérieure de l'Ontario située dans la ville de Toronto.

Pro-Investisseurs CIBC est une division de Services Investisseurs CIBC inc., et une filiale de la Banque CIBC.
Pro-Investisseurs CIBC ne donne aucun conseil ni aucune recommandation concernant les décisions de placement ou les opérations sur titres.

^{MD} Marque déposée de la Banque CIBC. Services Investisseurs CIBC inc. est titulaire de licence de cette marque.

^{MC} Le logo CIBC et Intelli CIBC sont des marques de commerce de la Banque CIBC.